

# Province de Québec

À une séance extraordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue au lieu ordinaire du conseil, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Cette assemblée est tenue le lundi 27 février 2012 à 20h00, pour prendre en considération le sujet suivant :

- **Demande d'aide financière de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec dans le cadre d'un projet d'achat de la propriété de Les Industries de la Rive Sud ltée au 326 avenue Tanguay à Laurierville.**

Sont présents : M. Mario Lessard, M. Daniel Fortin, M. Charles-Omer Brassard, Mme Julie Bernard, M. Luc Côté, formant quorum sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Conseiller au poste # 1 est vacant.

Attendu la présence de tous les élus municipaux, ces derniers acceptent de renoncer à l'avis de convocation pour la tenue de la présente assemblée tel que permis en vertu de l'article 157 du Code municipal.

## **Résolution : 2012-044**

### **Aide financière à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec.**

**Attendu** que la Fédération des producteurs acéricoles du Québec prévoit acquérir la propriété de Les Industries de la Rive Sud ltée, au 326 avenue Tanguay, laquelle n'est plus en opération depuis le 31 décembre 2007;

**Attendu** que la Fédération prévoit effectuer le classement et l'entreposage du sirop d'érable dans l'immeuble du 326 avenue Tanguay;

**Attendu** que le projet prévoit créer entre 20 et 25 emplois, selon les informations obtenues à ce jour;

**Attendu** que la Fédération souhaite savoir si le conseil municipal est favorable à verser une aide financière pour le démarrage de ce projet à Laurierville;

**Attendu** que la municipalité peut aider financièrement, en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales, toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence;

**Pour ces raisons**, il est proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil juge à propos et dans l'intérêt des citoyens de Laurierville, de verser une aide financière à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec, pour le démarrage de leur entreprise de classement et d'entreposage de sirop d'érable au 326 avenue Tanguay à Laurierville.

**Que** ce conseil accepte, si le projet se réalise, de verser une aide financière de 45 000 \$ à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec, soit 15 000\$ pour la première année d'opération, 15 000 \$ pour la deuxième année et également 15 000 \$ pour la troisième année, le tout représentant, plus ou moins, le droit de mutation que la Fédération devra verser à la municipalité suite à l'acquisition de l'immeuble des Les Industries de la Rive Sud ltée au 326 avenue Tanguay.

**Que** le premier versement de 15 000 \$ sera effectué lors de la facturation du droit de mutation, que le 2<sup>e</sup> versement de 15 000 \$ sera versé le 10 mars 2013, à la condition que la Fédération soit en opération à cette date au 326 avenue Tanguay et que les taxes municipales 2012 soient payées, et enfin le 3<sup>e</sup> versement de 15 000 \$ sera versé le 10 mars 2014, selon les mêmes conditions que le 2<sup>e</sup> versement.

**Adoptée**

**Résolution : 2012-045**

**Clôture de l'assemblée**

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

**Adoptée**

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Maire.**

**directeur général et secrétaire-trésorier.**